



---

**Commission économique pour l'Europe**Comité de l'innovation, de la compétitivité  
et des partenariats public-privé**Groupe de travail des partenariats public-privé****Troisième session**

Genève, 3 et 4 décembre 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté<sup>1</sup> de la troisième session<sup>2</sup>**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 3 décembre 2019, à 10 heures

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Débat d'orientation : mise en œuvre de projets de partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.
4. Examen des travaux menés depuis la deuxième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 20 et 21 novembre 2018 :
  - a) Documents d'orientation : normes, principes directeurs, déclarations et recommandations internationaux relatifs aux partenariats public-privé ;
  - b) Mise en œuvre : activités de renforcement des capacités et services consultatifs.
5. Plan d'activités pour 2019-2020.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 octobre 2019).

<sup>1</sup> Les membres des délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations devront s'inscrire en ligne et remplir le formulaire d'inscription téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/ppp/wpppp3.html>. Il leur faut, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Prégny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer un badge. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information sur le site Web de la CEE, à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.

<sup>2</sup> Approuvé par le Bureau du Groupe de travail des partenariats public-privé.



6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport sur la troisième session.

## II. Annotations

### Point 1. Adoption de l'ordre du jour

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CECI/WP/PPP/2019/1	Décision

1. Le Groupe de travail adoptera l'ordre du jour de sa troisième session.

### Point 2. Élection du Bureau

2. À sa première session, en 2017, le Groupe de travail des partenariats public-privé a élu Arthur Smith (États-Unis) à la présidence pour un mandat de deux ans. Parallèlement, il a élu à la vice-présidence, pour un mandat de deux ans, les membres ci-après : Steven Van Garsse (Belgique), Mark Romoff (Canada), Kaimeng Li (Chine), Frédéric Bobay (France), Sam Tabuchi (Japon), Ziad Hayek (Liban), Sonia Mezzour (Maroc), Hafiz Salikhov (Fédération de Russie), Ibrohim Usmonzoda (Tadjikistan) et Sedef Yavuz Noyan (Turquie). À sa deuxième session, en 2018, le Groupe de travail a élu Sam Tabuchi (Japon) à la coprésidence, et Raymond Saner (Suisse) et Beatrice Ikilai (Ouganda) à la vice-présidence pour un mandat de deux ans. Pour continuer d'exercer leurs fonctions, les membres du Bureau élus à la première session doivent être réélus pour un nouveau mandat de deux ans. Les États membres qui ne sont pas encore représentés au Bureau peuvent présenter des candidats à l'élection des membres du Bureau.

### Point 3. Débat d'orientation : mise en œuvre de projets de partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable<sup>3</sup>

3. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres examineront les moyens d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre des projets et à s'inspirer des meilleures pratiques et des expériences réussies en la matière. Dans cette optique, ils s'intéresseront notamment aux différents mécanismes de coopération (par exemple, E-READI, le mécanisme régional renforcé de dialogue ASEAN-UE) pouvant aider les autorités nationales à développer des projets, y compris transfrontières. Il est en outre proposé que soient examinés, dans un cadre multilatéral semblable, les projets de partenariats public-privé (PPP) axés sur les intérêts de la population et la manière dont ils pourraient être conçus, développés, mis en œuvre et évalués de telle sorte qu'ils contribuent efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable. Les États membres se pencheront par ailleurs sur l'idée de créer un centre de facilitation des projets et de renforcement des compétences axé sur les intérêts de la population. Dans ce cadre, ils s'interrogeront notamment sur la manière dont la CEE pourrait jouer un rôle de facilitateur en coopérant avec les autorités nationales pour définir et soumettre des projets, qui seraient ensuite évalués sur la base des critères des résultats attendus des PPP axés sur les intérêts de la population et des objectifs de développement durable.

<sup>3</sup> À la deuxième session du Groupe de travail, en novembre 2018, a eu lieu un débat international sur les PPP des pays participant à l'initiative « Une Ceinture et une Route ». Il a été convenu à cette session de poursuivre les travaux sur cette question importante si suffisamment de fonds étaient mobilisés à cette fin.

4. Le débat d'orientation s'articulera autour des grandes questions suivantes :
- a) Présenter des projets concrets mis en œuvre dans différents secteurs et évaluer leur degré de conformité avec les objectifs de développement durable ;
  - b) Faire le point sur les travaux relatifs à l'efficacité de l'outil d'évaluation de l'incidence des PPP en tant que mécanisme permettant d'évaluer le degré de conformité des projets avec les objectifs de développement durable<sup>4</sup> ;
  - c) Débattre des avantages et des inconvénients de créer un centre de facilitation des projets et de renforcement des compétences axé sur les intérêts de la population en vue d'aider les autorités nationales à définir et concevoir des projets conformes aux objectifs de développement durable.
5. Le programme détaillé du débat d'orientation sera élaboré en concertation avec le Bureau et pourra être consulté par les participants sur le site Web de la CEE<sup>5</sup>.

**Point 4. Examen des travaux menés depuis la deuxième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 20 et 21 novembre 2018**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Mesurer et amplifier le degré d'application et l'impact des normes, principes directeurs, pratiques exemplaires, déclarations et recommandations de la Commission économique pour l'Europe en matière de partenariats public-privé	ECE/CECI/WP/PPP/2019/3	Décision
Code de conduite pour les centres internationaux d'excellence spécialisés dans les partenariats public-privé affiliés à la CEE	ECE/CECI/WP/PPP/2019/4	Décision
Projet de norme sur les partenariats public-privé en matière d'infrastructures ferroviaires	ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.1	Information
Projet de norme sur les partenariats public-privé en matière d'eau et d'assainissement	ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.2	Information
Projet de loi type sur les partenariats public-privé et commentaire	ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.3	Information

<sup>4</sup> La CEE s'est associée à la Sustainable Infrastructure Foundation afin d'utiliser comme plateforme pour le mécanisme l'outil SOURCE, une plateforme multilatérale pour des infrastructures de qualité.

<sup>5</sup> Le programme sera disponible à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/ppp/wpppp3.html>.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Informations actualisées sur les travaux menés par les centres d'excellence spécialisés dans les partenariats public-privé affiliés au Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP	ECE/CECI/WP/PPP/2019/INF.4	Information

6. Le Groupe de travail examinera les travaux menés depuis novembre 2018 par le Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP en ce qui concerne :

- a) Les documents d'orientation : normes, principes directeurs, déclarations et recommandations internationaux relatifs aux PPP ;
- b) La mise en œuvre : activités de renforcement des capacités et services consultatifs.

**a) Documents d'orientation : normes, principes directeurs, déclarations et recommandations internationaux relatifs aux PPP**

7. Conformément aux décisions prises par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé à sa treizième session, qui s'est tenue en mars 2019, le secrétariat a établi les deux documents ci-après, qui ont été examinés et approuvés par le Bureau du Groupe de travail. Ces documents sont présentés par le Groupe de travail afin qu'il les examine et les approuve, et recommande au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de les approuver également à sa prochaine session, en 2020.

Il appartiendra au Groupe de travail de décider s'il veut ou non approuver ces deux documents, qui s'intitulent comme suit :

- a) Mesurer et amplifier le degré d'application et l'impact des normes, principes directeurs, pratiques exemplaires, déclarations et recommandations de la Commission économique pour l'Europe en matière de partenariats public-privé ;
- b) Code de conduite pour les centres internationaux d'excellence spécialisés dans les partenariats public-privé affiliés à la CEE.

8. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des projets de normes et de guides des meilleures pratiques élaborés par les équipes chargées de projets dans les domaines suivants :

- a) Transport ferroviaire urbain ;
- b) Eau et assainissement ;
- c) Loi type sur les PPP ;
- d) Valorisation énergétique des déchets.

**b) Mise en œuvre : activités de renforcement des capacités et services consultatifs**

9. Le Groupe de travail examinera les activités de renforcement des capacités menées et les services consultatifs fournis depuis sa dernière session, y compris les résultats du quatrième Forum international de la CEE sur les PPP, qui s'est tenu à Genève du 7 au 9 mai 2019 en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique. Il s'intéressera par ailleurs aux activités conduites par les centres spécialisés, notamment aux informations sur les réunions de coordination que ces centres ont organisées à Beijing, à Paris et à La Nouvelle-Orléans depuis sa dernière session.

10. Les membres du Groupe de travail pourront dresser le bilan des travaux sur les PPP déjà achevés et examiner les moyens de les promouvoir et de les faire connaître comme il se doit.

## **Point 5. Plan d'activités pour 2019-2020**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé sur sa treizième session	ECE/CECI/2019/2	Information
Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa deuxième session	ECE/CECI/WP/PPP/2018/2	Information

11. Le Groupe de travail examinera les propositions de travaux à mener pour le reste de l'année 2019 et en 2020 conformément au plan d'activités intersessions pour 2019-2020 établi par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2019/2, annexe II).

12. Le Groupe de travail pourra prendre connaissance des propositions de nouvelles normes à élaborer dans les domaines où il est investi d'un mandat en rapport avec les objectifs de développement durable<sup>6</sup>. La prise en compte de ces nouvelles propositions sera fonction de l'intérêt manifesté par les experts membres des équipes de projet et des ressources disponibles.

13. Les participants sont invités à indiquer si des États membres ou d'autres parties prenantes souhaiteraient soit bénéficier d'activités de renforcement des capacités dans les domaines de travail prioritaires du Groupe de travail, soit assurer de telles activités ou les accueillir. Les demandes d'activités de renforcement des capacités et de services consultatifs soumises par les États membres seront examinées à la lumière des capacités et des ressources extrabudgétaires disponibles.

14. Les participants sont également invités à faire savoir si des États membres et d'autres parties prenantes souhaiteraient fournir un appui extrabudgétaire aux travaux du Centre international d'excellence en matière de partenariats public-privé (fonds ou contributions en nature, notamment organisation de séminaires, programmes de jumelage ou création de réseaux).

## **Point 6. Questions diverses**

### **Dates de la prochaine session**

15. Le secrétariat propose d'organiser la quatrième session du Groupe de travail à Genève, au second semestre de 2020, sous réserve de disposer de salles de conférence au Palais des Nations. Le Groupe de travail arrêtera les dates de la prochaine session.

## **Point 7. Adoption du rapport de la troisième session**

16. Le Groupe de travail adoptera le rapport de sa troisième session.

<sup>6</sup> La liste des domaines approuvés sur lesquels porteront les normes figure dans le document ECE/CECI/WP/PPP/2017/2. Se reporter également à la Conclusion 2018 – 5.3 du document ECE/CECI/WP/PPP/2018/2.

### III. Calendrier provisoire

---

<i>Horaires</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Mardi 3 décembre 2019</b>	
10 heures-13 heures	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Bureau Point 3. Débat d'orientation
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 3. Débat d'orientation ( <i>suite</i> )
<b>Mercredi 4 décembre 2019</b>	
10 heures-13 heures	Point 4. Examen des travaux menés depuis la deuxième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 20 et 21 novembre 2018
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 5. Plan d'activités pour 2019-2020 Point 6. Questions diverses Point 7. Adoption du rapport sur la troisième session

---